



Non remboursement d'un retour d'article

Par **angel099**, le **01/12/2010 à 15:14**

Bonjour,rnrnJ'ai effectué un achat sur un site internet en septembre 2010. L'article ne convenant pas je l'ai retourné au vendeur dans le délai de 7 jours, prévu par la loi et dans les CGV. J'ai bien reçu un mail du vendeur m'informant de la reception de l'article et qu'il procederait au remboursement dans un délai de 15 jours. C'était il y a 2 mois et depuis silence radio. Ils sont difficilement joignable par téléphone mais il y a 15 jours j'ai enfin pu joindre une personne. Il devait faire une recherche au niveau comptable et me recontacter dans la journée. Mais je n'ai jamais été recontactée. Depuis je n'arrive pas à les avoir au téléphone et aucun remboursement n'a été effectué. Que puis je faire? merci d'avance

Par **mimi493**, le **01/12/2010 à 15:25**

LRAR de mise en demeure et qu'à défaut de remboursement, vous saisirez le tribunal de proximité

Par **angel099**, le **02/12/2010 à 13:31**

Bonjourrnj'ai envoyé un dernier mail en exigeant le remboursement au plus vite et si je n'ai pas de réponse d'ici une semaine je vais envoyé une LRAR. Merci pour votre réponse